

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 mai 2021 COMPTE RENDU

Date de la Convocation : 20 mai 2021

Présents : Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL ; Elian BOUZAT ; Jacky LACAN ; Claude BAUMES ; Sophie ESTEVENY ; Martine ALBUCHER ; Philippe ANTOINE ; Michel LAURENS ; Claudine GRIMAL ; Pierre GRIMAL ; Christian GEORGES ; Vincent NICOULEAU ; Aude JALADE ; Angélique MASSOL ; Fabienne VERGNES.

Mandats : Jean-Michel RECOULES à Fabienne VERGNES ; Josette VAYSSE à Elian BOUZAT

Absents et excusés : /

ORDRE DU JOUR

N° 2021 / 32 - FÊTE DE LA MUSIQUE / EDITION 2021.

Monsieur le Maire informe les élus que dans le contexte de crise sanitaire, le **Comité d'Organisation de la Fête de la Musique du Réquistanais** » n'avait pas prévu d'organiser la fête de la musique pour l'année 2021. Au vu du programme de déconfinement planifié par le gouvernement, le comité a décidé d'organiser une fête de la musique pour cette année.

Dans ce contexte, l'Association demande à la commune de bien vouloir lui renouveler la subvention octroyée les années précédentes soit 300 €.

Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de **300 €**.

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

N° 2021 / 33 - COMITE DES FÊTES DE LINCOU.

Monsieur le Maire informe les élus que dans le contexte de crise sanitaire le **Comité des Fêtes de Lincou** » n'avait pas prévu d'organiser le feu d'artifice pour la fête du village. Au vu du programme de déconfinement planifié par le gouvernement le comité a décidé d'inclure le feu d'artifice dans le programme de ses festivités pour cette année.

Dans ce contexte, l'Association demande à la commune de bien vouloir lui octroyer une subvention exceptionnelle - soit 500 €.

Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de **500 €**.

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

N° 2021 / 34 - BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1.

Monsieur le Trésorier informe les élus d'une erreur d'imputation budgétaire sur le BP commune. Il a été prévu 3000 € sur le compte 775 du chapitre 77 « produits exceptionnels » de la section de fonctionnement alors que cette somme aurait dû être prévue au chapitre 024 de la section d'investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT			
sens	chapitre	article	somme
Recette	77 Produits exceptionnels	775 Produits des cessions d'immobilisations	-3 000
dépense	023 Virement à la section d'investissement	opération d'ordre	-3 000
SECTION INVESTISSEMENT			
sens	chapitre/opération	article	somme
Recette	O21 dépenses imprévues	opération d'ordre	-3 000
Recette	O24 produit de cessions d'immobilisations	opération d'ordre	+3000

Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette 1^{ère} Décision Modificative du BP 2021 selon la ventilation précisée dans le tableau ci-dessus.

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

N° 2021 / 35 - AQUISITION D'UN TRACTEUR NEUF POUR L'EPAREUSE.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des devis obtenus suite à une consultation auprès de garages locaux spécialisés en tracteur agricoles.

LACAN Machines agricoles : 90 000 € TTC

AGRIPOLE : 97 200 € TTC

Choix de l'entreprise : **LACAN Machines agricoles**

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

N° 2021 / 36 - REFECTION DE L'EGLISE DE REQUISTA.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée au mois d'avril afin de sélectionner un maître d'œuvre pour la réfection des extérieurs de l'église de Réquista.

Sur 5 devis demandés pour cette consultation, deux offres des candidats ont été réceptionnées à la date de remise des plis.

L'examen, et l'analyse des offres ont été réalisés par la Commune et l'Assistant au Maître d'Ouvrage - Aveyron Ingénierie.

NOM DU MANDATAIRE	valeur technique pondération 40%					Prix des prestations pondération 60 %		total général pondéré	classement
	Moyens affectés à l'opération	Organisation de l'équipe technique	Approche architecturale technique et fonctionnelle	Relation avec le maître d'ouvrage	Notation sur 40 points	Notation sur 60 points			
PRONAOS	10	10	10	10	40	42,39	82,39	2	
SICA HABITAT RURAL	10	8	10	10	38,8	60	98	1	

Choix du Maître d'Œuvre : **SICA HABITAT RURAL.**

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

N° 2021 / 37 - REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF STADES.

Monsieur le Maire rappelle que les infrastructures sportives des stades Robert FOURNIER et Gaston PIALAT situés sur l'avenue de Rodez sont vieillissantes et obsolètes, il s'agit de mettre aux normes en vigueur certains éléments de ces infrastructures. A ce titre, une étude de faisabilité a été diligentée auprès de l'Etablissement Public Administratif Aveyron Ingénierie.

Monsieur le Maire expose l'étude de faisabilité réalisée par Aveyron Ingénierie.

Il demande au conseil de valider cette étude de faisabilité et de l'autoriser à lancer une étude préliminaire.

Monsieur le Maire expose l'étude de faisabilité réalisé l'Etablissement Public Administratif Aveyron Ingénierie.

☞ Il demande au conseil de valider cette étude de faisabilité.

☞ Il demande au conseil de l'autoriser à lancer une étude préliminaire.

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

N° 2021 / 38 - ALIMENTATION EN ELECTRICITE : BATIMENT DU COMITE DES FETES A HOPITAL-BELLEGARDE.

Suite à la vente de l'ancienne école du village de l'Hôpital Bellegarde, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'amener l'électricité au local du comité des fêtes qui en est dépourvu.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 9 126,64 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 480,00 Euros.

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

N° 2021 / 39 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION PORTANT SUR LA REGIE DU MARCHE OVIN.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission en charge du marché ovin a décidé de modifier les tarifs des véhicules entrant au marché ovin de Réquista.

Dans l'optique de fluidifier les transactions et d'optimiser le marché de l'offre et de la demande, il a été décidé de créer un site internet permettant d'enregistrer à l'avance l'apport en ovin des éleveurs.

Dans ce contexte, et afin de « motiver » les éleveurs à saisir leurs apports sur le site internet, il est décidé de modifier le tarif des véhicules des apporteurs.

☞ Le véhicule ne sera pas facturé pour tout éleveur ou apporteur ayant fait sa déclaration d'apport sur le site du marché ovin de Réquista avant le samedi 12 h précédent le marché.

☞ Pour les éleveurs n'ayant pas fait de déclaration, les tarifs sont modifiés comme suit :

- Véhicule Léger : initialement facturé à 1.40 € il sera facturé 3.00 €
- Véhicule fourgon : initialement facturé à 2.75 € il sera facturé 5.50 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette modification de tarifs.

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

N° 2021 / 40 - MODIFICATION DU TABLEAU DE L'FFECTIF : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT. TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CL.

Avancement de grade d'un agent déjà en poste.

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

N° 2021 / 41 - VENTE DU BIEN ASSIÉ ACQUIS PAR LEG AU PROFIT DU CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que le produit du legs de Madame ASSIÉ est destiné au fonctionnement de l'EHPAD JB DELFAU. Les termes du testament laissant le soin à la municipalité de gérer la succession.

Il rappelle également au conseil que la Commune a délégué à la SAFER le soin de se substituer à elle pour régler directement la vente des biens.

Pour la vente de la maison et de ses dépendances Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande émanant de Madame et Monsieur VILLENEUVE Thierry domiciliés 16 rue des mimosas 81160 SAINT-JUERY, à l'effet d'acquérir un corps de ferme comprenant maison d'habitation et « bâtiments agricoles » figurant ainsi au cadastre :

section	n°	lieudit	surface	nature
N	83	Mondelorgues	00ha 00a 92 ca	Sol
N	84	Mondelorgues	00ha 08a 06 ca	Pré
N	89	Mondelorgues	00ha 02a 98 ca	Sol
N	718	Mondelorgues	00ha 00a 43 ca	Lande

Total surface : 00 ha 12 a 39 ca

Pour un prix total de **trente mille euros (30 000 euros)**

☞ Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente.

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

N° 2021 / 42 - VENTE DU BIEN ASSIÉ ACQUIS PAR LEG AU PROFIT DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le produit du legs de Madame ASSIÉ est destiné au fonctionnement de l'EHPAD JB DELFAU. Les termes du testament laissant le soin à la municipalité de gérer la succession.

Il rappelle également au conseil que la Commune a délégué à la SAFER le soin de se substituer à elle pour régler directement la vente des biens.

Pour la vente de la partie agricole Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande émanant de Madame et Monsieur DELMAS Jean-Marc domiciliés à Saint-Julien 12170 REQUISTA, à l'effet d'acquérir des parcelles rurales de nature diverses avec hangar agricole figurant ainsi au cadastre :

Section	n°	Lieudit	Surface	Nature
N	72	Mondelorgues	00ha 18a 80 ca	Pré Sol
N	73	Mondelorgues	00ha 02a 76 ca	Jardin
N	74	Mondelorgues	00ha 85a 80 ca	Terre
N	75	Mondelorgues	00ha 20a 73 ca	Terre
N	76	Mondelorgues	00ha 17a 70 ca	Futaie

Total surface : 01 ha 45 a 79 ca

Pour un prix total de **quinze mille euros (15 000 euros)**

☞ Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente.

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

N° 2021 / 43 - AMENAGEMENT DE LA PLACE FRANÇOIS FABIÉ : DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Suite au lancement du projet de réaménagement des places du bourg de Réquista, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour demander les subventions afférentes au programme.

Il y a donc lieu de délibérer pour un accord de principe sur la sollicitation de subventions auprès de :

- L'Agence de l'eau
- L'Etat
- Le Conseil Départemental de l'Aveyron
- La Région Occitanie
- Toute autre structure ayant la compétence à financer ce projet.

Vote : Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

- QUESTIONS DIVERSES.

- Réflexion sur la base nautique.
- Préparation des élections.